

Elle a conclu que la paix, si elle ne dure pas automatiquement après le départ des troupes, peut être maintenue si l'on offre aux démunis la possibilité d'une vie meilleure.

DISCUSSION PLÉNIÈRE

La discussion a fait ressortir la nécessité d'informer tous les Canadiens de la vaste gamme d'activités humanitaires et autres qui sont exécutées par l'entremise de différents mécanismes non gouvernementaux et qui sont de véritables activités de maintien de la paix. On a souligné l'importance du rôle des médias dans la sensibilisation du public, et les avantages qu'il y a à collaborer avec les organismes dans le domaine et à mettre en oeuvre des programmes de suivi efficaces. Certains ont évoqué la nécessité d'instaurer un système de pré-alerte qui permette de recueillir, de comparer, d'interpréter et de diffuser l'information.

Il a été suggéré que le Canada

1. prenne l'initiative de mesures qui amènent le Département des affaires humanitaires des Nations Unies à mieux coordonner ses activités;
2. participe à la redéfinition des mandats des organismes de l'ONU que commande l'évolution de la situation internationale;
3. pilote la création d'un organisme onusien qui soit chargé du dossier des personnes déplacées à l'intérieur même de leur pays, dont le nombre dépasse maintenant celui des réfugiés;
4. joue un rôle plus grand dans l'enlèvement et la destruction des mines terrestres. Il a été mentionné que sept personnes au Sénégal et trois en Somalie avaient été victimes de ces engins au cours des trente derniers jours.

Si les participants ont reconnu les difficultés énormes auxquelles l'ONU fait face, ils ont par ailleurs évoqué plusieurs opérations onusiennes réussies, dont celles au Salvador, au Nicaragua et en Namibie.

OBSERVATIONS DU RAPPORTEUR

À l'évidence, nous sommes engagés dans une ère nouvelle de maintien de la paix. Il nous faut adopter des stratégies novatrices, améliorées et inventives dans les domaines de l'éducation et de la formation. Les membres de la nouvelle coalition de maintien de la paix, aux antécédents divers, ont un réservoir de compétences dans lequel peut puiser le gouvernement canadien.